

Compte –rendu du Conseil Municipal

JEUDI 29 AOUT 2013

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine, LAUZE Marie-Christine

Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre, VEDRINES Jean-Luc, FAURE François, RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues.

Secrétaire de séance : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie

I -DELIBERATIONS :

1- Répartition des sièges au conseil communautaire pour 2014.

Le conseil communautaire est actuellement pourvu de 26 sièges. La réforme territoriale prévoit pour les prochaines échéances municipales de revoir la répartition du nombre de siège par commune. La préfecture propose **17 sièges** répartis comme suit:

-Bassurel, Molezon, Gabriac : 1 délégué par commune

-Saint Martin de Lansuscle, Le Pompidou, Moissac Vallée Française : 2 délégués par commune

-Sainte Croix Vallée Française : 3 délégués

-Saint Etienne Vallée Française : 5 délégués.

Le conseil communautaire peut revoir à l'amiable la répartition des sièges avec la possibilité d'avoir **jusqu'a 21 délégués**.

Mr le Maire présente la proposition du bureau de la communauté de commune validé par le conseil communautaire à savoir :

Deux représentants minimum par commune.

Un représentant de plus pour la commune entre 200 et 400 habitants.

Le reste inchangé.

La nouvelle répartition proposée est la suivante :

-Bassurel, Molezon , Gabriac : 2 délégués par commune .

-Saint Martin de Lansuscle, Le Pompidou : 2 délégués par commune.

-Moissac Vallée Française : 3 délégués.

-Sainte Croix Vallée Française : 3 délégués.

-Saint Etienne Vallée Française : 5 délégués.

DELIBERATION 1 : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Les élus représentants les communes au sein du conseil communautaire seront désormais pris dans l'ordre du tableau : le Maire-1^{er} Adjoint –le 2eme adjoint etc..

2-Réclamation : versement du solde de la subvention de l'AEP d'Appias.

Rappel: le montant initial du marché était de 128 032,09€. Les financements obtenus étaient de 50% du Conseil général et de 30% de l'agence de l'eau. A ce jour un reliquat de 8310,95€ de crédits de l'agence de l'eau ne nous a pas été versé.

La commune a dû faire face à la défaillance de l'entreprise qui devait effectuer le forage dirigé (Technofor) et pour ce lot a dû relancer une consultation.

Sur les deux entreprises qui ont répondu, la moins disante était à 40600€, soit plus du double du premier marché (19500€).

La commune a dû s'affranchir de 21100€ supplémentaires.

Le conseil général a attribué une subvention à hauteur de 50% du premier marché passé (64016€). Sachant que le Conseil General reverse pour l'agence de l'eau les subventions octroyées par cette dernière, Mr le Maire propose d'employer ce reliquat de 8310.95€ en complément de l'enveloppe du Conseil General qui ne finançait plus à hauteur de 50%

l'opération .Cette régularisation permettrait à la commune de ne pas être pénalisée par la défaillance de l'entreprise.

DELIBERATION 2 : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3-Eau et assainissement:

Nouveau plan de financement du projet de mise aux normes du réservoir de Rodet et renouvellement de la desserte de l'AEP ARBOUSSES- LA ROUVIERE.

Une circulaire de l'agence de l'eau fait état d'une nouvelle campagne d'aménagement des réseaux d'AEP et d'assainissement : renouvellement des infrastructures 2013-2020.

Le projet de renouvellement des canalisations des deux hameaux et de créations de réservoir, de local technique d'acquisitions d'équipement rentrent dans ce cadre. (Département très rural)

a)- Au titre du renouvellement des infrastructures, le montant estimatif établi par le maître d'œuvre s'élève à 123404€. Le financement proposé est le suivant :

- Conseil General 30% 37021,20 €
- Agence de l'eau 50% 61702 €
- commune 24680 €

b)- Au titre de la création d'un réservoir, d'un local technique, le montant estimatif s'élève à 49010 €.

Au titre de l'acquisition d'équipement et hydraulique et électromécanique : 37349€

Soit 86359€ de nouvelles réalisations.

Le financement proposé est le suivant:

- Conseil General 50% 43179,50 €
- Agence de l'eau 30% 25907,70 €
- Commune 20% 17271,80 €

c)- Au titre des honoraires du maître d'œuvre : 20976,30€

- Conseil général 30% 6292,89 €
- Agence de l'eau 30% 6292,89 €
- Commune 40% 8390,52 €

Le plan de financement est le suivant : Sur une dépense globale estimée de 230739.30€ :

- Conseil général: - 86493,59 €**
- Agence de l'eau: - 93902,59 €**
- Commune: - 50342,82 €**

DELIBERATION 3: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Lecture du courrier en date du 19 août 2013 de 3 fromageries (Cooperative « Fromagerie des Cévennes », deux fromageries fermières EARL Issarte, Aurore et Patrick Carly) concernées par le réseau de distribution de Rodet. Ces fromageries demandent si le réseau public ne pourrait pas bénéficier d'un traitement UV de l'eau qui permettrait d'améliorer la qualité gustative et visuelle des produits (fromages) en éliminant une flore perturbatrice à l'affinage du fromage. Opération qui peut se faire en complément ou en substitution de la chloration. Le projet s'il se faisait n'apporterait pas une même réponse à chaque exploitation. Dans le cas du traitement UV, il est préférable de positionner le néon au plus près des exploitations et non pas en sortie de bassin qui ne garantit pas une contamination sur le réseau (c'est pour cela que la commune a choisi la technique de la chloration car elle garantit une sécurité jusqu'en bout de réseau).

Il est possible que la commune puisse aider ces entreprises par un appui technique (analyses) ou une participation financière à condition qu'une autre collectivité intervienne (Conseil General, Conseil Régional.)

4- Ouverture de crédits: afin de procéder au règlement des majorations (+10%) des redevances annuelles réclamées par l'Agence de l'eau : défaut de déclaration à la date demandée. Elles ont été déclarées avec deux jours de retard (2 avril au lieu du 31 mars). Dans un premier temps un recours gracieux, rejeté, avait été demandé par la commune. Mr le Maire propose de régulariser rapidement et d'être plus vigilant sur les prochaines échéances.

Entretien réseau communal -534€
Amendes fiscales et pénales +534€

DELIBERATION 4 : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5-Transformation du CDD de l'ATSEM en CDI : Mme Chantal Rigal

DELIBERATION 5 : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6-Amélioration de la desserte Internet et du réseau téléphone

Beaucoup de réclamations sont parvenues à la mairie concernant la desserte internet et le réseau téléphonique qui ne fonctionnent pas principalement sur Saint Roman et depuis peu sur Moissac. Mr le Maire propose au conseil de délibérer sur cette problématique et d'adresser à ORANGE les demandes des résidents à savoir:

- Moderniser les infrastructures qui sont très vétustes (surtout sur st Roman)
- Augmenter la capacité des lignes (idem).
- Sortir les lignes situées actuellement sur les terrains privés (passage à travers bois) .

DELIBERATION 6: POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

II.

a) Financement définitif de la mairie et nouvelles affectations

A ce Jour les Subventions obtenues sont les suivantes

40% Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

20% Conseil General.

Le taux maximum de financement pour ce type d'opération s'élève à 60%.

Mr le Maire présente le plan prévisionnel de démarrage de l'opération.

Octobre : Lancement du Dossier de Consultation des Entreprises (après validation du DCE par le conseil).

Novembre : Retour des enveloppes.

Décembre : Attribution du marché.

Janvier, Février: Début des travaux.

Juillet : Réception des travaux.

Le projet sera à cheval sur deux années.

Actuellement nous avons 100 000 € (arrondi) de subventions sur 167 000 € HT de travaux plus 33000€ de TVA.

L'emprunt souhaité est de 40 000€ accompagné d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour financer la TVA et les attentes de versement des subventions. La Caisse d'épargne a répondu favorablement à cette demande. La banque postale et le Crédit Agricole se prononceront à la rentrée de septembre.

Si le marché définitif s'élève à 167 000€ HT, il sera nécessaire d'inscrire 27 000€ au prochain budget pour financer le HT. 100 000€ (subvention) + 40 000€ (emprunt)+27 000€(apport de la commune)+33000€ TVA remboursable (ligne de trésorerie)=200 000€.

66000 € d'emprunt étaient prévus au budget 2013(50%Long Terme -50%Court Terme).

b) Les travaux réalisés :

-Pour la préparation de la voirie du Salt, il était prévu 6000€. 2500€ ont été utilisés (abattage d'arbres). Solde 3500€

-Pour la réparation des dégâts des intempéries de 2011, il était prévu 28000€ au budget 2013. 3000€ (aménagement du chemin du mas) ont été payés sur 2012; En mai 2013 le groupement forestier de la vallée française qui a repris une partie de la route du Tourel nous laisse envisager 2500€ d'économie. Solde 5500€

Une enveloppe de 24 590€ était prévue pour des opérations non programmées à la constitution du budget: Ont été affectés :

- 9600€ pour le complément de travaux (400M de plus) sur la route du Salt (travaux réalisés).

- 1500€ emplois partiels lot de la corniche + st Roman (reprise du goudron) (travaux réalisés).

- 2500€ les emplois partiels de la route d'Appias (affaissement) (réalisé).

- 1400€ consolidation clôture de st Roman (réalisé).

c) Nouvelles propositions :

-Reprise de certaines parties du socle des clôtures de Valbécède et apport de terre (gratuit), enduits sur 103 ML : 1800€

-Mobilier de l'école : achat d'armoires pour le stockage de la vaisselle, infirmerie, literie etc. Pour l'école et mobilier pour le dépôt de livres de la bibliothèque. : Environ 1500€.

-Logement de la mairie : amélioration du chauffage du logement situé sur l'actuelle salle du conseil : pose d'un conduit de fumée (gainage intérieur), confection de 3 chevêtres, mise en place de protections, fourniture et pose d'un poêle Gaudin. (Entreprise : Pierre Michel Durand) Somme affectée 6000€.

d) Garderie communale : décision ajournée.

d) Travaux villages de vacances :

Environnement paysager : il faut prévoir des travaux de débroussaillage, d'élagage et de taille qui seront réalisés par les employés intercommunaux pour satisfaire aux normes de débroussaillage (périmètre de 50 mètres autour des résidences)

e) Artisan Bâtitteur en Pierres Sèches

Une session de formation à la technique de construction de murs en pierre sèche est prévue entre le 05 et le 15 Novembre 2013

Les travaux sont prévus sur le mur qui sépare l'accès à l'ancienne cour de l'école et le jardin attenant (famille Castanet). Les employés communaux feront les travaux de démolition et de préparation. La commune prend en charge les repas du midi, le logement des participants et fournit deux camions de pierres à bâtir. Six stagiaires et deux formateurs exécuteront le travail.

f) Nouveau lieu d'implantation de la colonne de tri

Le site proposé est situé sur le terrain, propriété de la communauté de commune, qui jouxte la station d'épuration de la fromagerie. L'accès est existant. Il faudra aménager le site pour qu'il s'intègre dans le paysage. Il faut étudier le projet (nuisances sonores, aménagement) et le soumettre à l'avis du SDEE(ou le prendre comme maître d'œuvre).

Questions diverses

Sur la façade de la Mairie, au sujet de la plaque du monument aux morts.

Les noms des victimes de la guerre 1914-1918 sont devenus au fil du temps illisibles. Une réfection de la plaque sera mise à l'étude avec toutes les précautions qui doivent accompagner ce type de restauration.

La séance est levée à 23H00.